Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 116 (2018)
Heft: 5

Artikel: Stratégie nationale de vaccination : protéger la santé de la mère et de l'enfant
Autor: Spaar Zographos, Anne
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-949505

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stratégie nationale de vaccination: protéger la santé de la mère et de l'enfant

La population doit être protégée le mieux possible contre les maladies infectieuses et nombre de ces maladies peuvent être évitées grâce aux vaccinations efficaces et sans risques. En Suisse, c'est l'Office fédéral de la santé publique qui publie les recommandations en matière de vaccinations. Mais comment se créent ces recommandations? Quels sont les avantages et les risques des vaccinations? Pourquoi et à quel moment les femmes qui souhaitent avoir un enfant ou les femmes enceintes doivent-elles se faire vacciner? Quels sont les objectifs de la Stratégie nationale? Où peut-on trouver des informations fiables à ce sujet?

Anne Spaar Zographos et al.

Mieux vaut prévenir que guérir. Les vaccinations constituent le moyen le plus efficace pour protéger enfants et adultes contre les maladie graves, telles que la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la polio, la méningite par haemophilus influenzae type b (HIB) et méningocoques, le cancer du col de l'utérus, et aussi contre les complications, parfois graves, résultant de la rougeole, la rubéole, l'hépatite B ou des affections pneumococciques invasives. Et grâce aux vaccinations, la poliomyélite, les décès provoqués par la coqueluche et le tétanos, ainsi que l'embryopathie due à la rubéole ont aujourd'hui presque disparu sous nos latitudes.

Le net recul de ces maladies a eu pour conséquence que l'on s'est tourné davantage vers les risques que présentent les vaccinations, et les maladies graves sont pratiquement tombées dans l'oubli. Raison pour laquelle aujourd'hui certains parents craignent beaucoup plus les effets secondaires résultant des vaccinations que les maladies infectieuses elles-mêmes.

Une vaccination renforce notre système immunitaire pour parer à toute éventualité: elle imite l'infection naturelle sans pour autant générer la maladie ou ses complications souvent importantes. Plus efficaces que d'autres mesures de prévention, les vaccinations ont permis de réduire considérablement la charge de morbidité infectieuse dans le monde. Celle-ci a pu être réduite encore davantage grâce à l'accès à l'eau potable. Les vaccinations connaissent un grand succès auprès de centaines de millions de personnes. Elles permettent d'éviter chaque année de nombreux décès et problèmes durables de santé, elles réduisent les inégalités sociales et la pauvreté.

Auteures

Anne Spaar Zographos, Dre en médecine MPH, collaboratrice scientifique.

Andrea Valero, diplômée en sciences naturelles ETH, collaboratrice scientifique.

Elise de Aquino, MSc Immunology, cheffe de projet Stratégie nationale de vaccination.

Nadine Eckert, Dre en médecine MPH, collaboratrice scientifique.

Toutes les auteures: Office fédéral de la santé publique, division «Maladies transmissibles»

Comment les recommandations sont-elles élaborées?

Emises depuis 1963 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les recommandations sont actualisées en fonction de l'épidémiologie des maladies, des vaccins disponibles et des connaissances médicales les plus récentes. En sa qualité de commission d'experts indépendante, la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) conseille l'OFSP sur tout ce qui touche aux vaccinations et exerce une fonction importante de médiatrice entre les autorités et les milieux médicaux et professionnels.

La plupart du temps, ce sont les entreprises pharmaceutiques qui prennent l'initiative de développer de nouveaux vaccins. Puis l'institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic en analyse la qualité, la sécurité et l'efficacité et, si le résultat est positif, en délivre l'autorisation.

Tout nouveau vaccin autorisé en Suisse fait l'objet d'une évaluation scientifique complète par la CFV et l'OFSP. Sur la base d'un cadre d'analyse comportant onze critères définis, plusieurs questions sont examinées:

1. La charge de morbidité (fréquence et répartition au sein de la population, clinique, complications, mortalité, impact social, moyens de prévention ou de traitement)
2. Les caractéristiques du vaccin (composants, efficacité à court et à long terme, recul des agents pathogènes après la vaccination, effets secondaires et sécurité du vaccin)
3. La stratégie en vue d'atteindre les objectifs en matière de santé
4. Le rapport coût-efficacité selon les expériences faites antérieurement.

Les autres critères concernent l'acceptation, le potentiel d'application et d'évaluation de la recommandation, les questions en suspens, l'égalité dans le droit d'accès, les considérations juridiques et la conformité aux recommandations internationales.

L'efficacité des vaccinations recommandées n'est jamais de 100 %, mais pour la plupart des vaccinations de base, la protection contre une maladie dépasse 90 %, pour certaines elle est même de 99,9 %. Il faut y ajouter encore l'immunité collective: plus il y a de personnes vaccinées dans la population, moins la maladie se transmet. Les vaccinations protègent donc indirectement aussi les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées contre certaines maladies, comme les nourrissons, les femmes enceintes et les personnes présentant une déficience immunitaire. Une vaccination n'est recommandée que si son utilité (protection contre la maladie, les complications et la mortalité) est beaucoup plus élevée que le risque d'effets secondaires indésirables.
Ensuite la division «Maladies transmissibles» de l'OFSP se prononce sur l'intégration dudit vaccin dans le plan de vaccination suisse et la division «Prestations» sur le remboursement par l'assurance de base.

A quel moment faut-il vacciner?
Les femmes enceintes courent un risque accru de tomber gravement malades lors d'une infection. Etant donné que pendant la grossesse, le système immunitaire doit protéger le bébé en devenir, il est temporairement moins actif. L'organisme, déjà sollicité pour la grossesse, est par ailleurs moins apte à lutter contre une infection sans que des complications surviennent. Car certaines infections peuvent mettre en danger l'enfant à naître et générer de sévères handicaps (la rubéole, par exemple) ou des avortements, voire accroître la mortalité périnatale.
Certaines vaccinations sont recommandées avant le début d'une grossesse, d'autres pendant ou après. La future mère est alors aussi bien protégée que son enfant, et ce tout au long de la grossesse, voire pendant les premières semaines ou même plusieurs mois après l'accouchement (immunité postnatale par transmission des anticorps maternels). Ainsi, comme un bébé ne peut pas être vacciné au cours des huit premières semaines de sa vie, les nouveau-nés et notamment les prématurés sont protégés contre des maladies qui sont particulièrement dangereuses pour eux.

Avant une grossesse
Il est donc important que les principaux vaccins protégeant contre des infections graves aient été administrés aux femmes en âge de procréer déjà avant la grossesse. Des vaccinations de rattrapage sont nécessaires si la femme n'a pas été vaccinée contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et la varicelle. Car pour ces maladies-là, l'utilisation de vaccins vivants est contre-indiquée lors d'une grossesse. Là encore, il s'agit de protéger la mère et le bébé. Toutes les femmes en âge de procréer dont l'anamnèse ne mentionne pas qu'elles ont eu la varicelle (ou qu'elles ont été vaccinées deux fois), devraient faire contrôler leur statut immunitaire par titrage et, le cas échéant, se faire vacciner. Les vaccinations à vaccins vivants (ROR, varicelle) doivent être effectuées au moins un mois avant la grossesse prévue.

Nicole Ochsenbein-Kölble
Prof. Dr med., médecin adjointe de la clinique d'obstétrique de l'Hôpital universitaire de Zurich, membre de la Commission fédérale pour les vaccinations

Chère lectrice, cher lecteur,

Imaginez-vous un instant qu'une amie proche vous contacte et vous raconte toute tremblante que son enfant a dû être hospitalisé en raison d'une hémiplégie. Tout a commencé par de la fièvre et soudain l'enfant ne répondait plus. Les examens ont abouti au diagnostic présumé d'une encéphalite à tiques, même si aucune morsure de tique n'avait été remarquée et que la famille n'habitait pas dans une zone endémique. Sur l'instant, cela vous choque et cela vous touche. Le conseil de l'amie était: «Faites-vous tous vacciner!». Des questions viennent alors à l'esprit: quel vaccin et quand? Où se trouve le livret de vaccination (pour vérifier la protection vaccinale)? Peut-être que vous projetez vous aussi une grossesse et que vous voulez d'abord vous protéger. Ou peut-être que vous êtes déjà enceinte et que vous vous demandez si un vaccin pourrait porter atteinte à votre enfant à naître, alors que vous ne souhaitez pour lui que le meilleur.

Comment conseiller une femme enceinte sur la vaccination? Et avant tout, quels sont les vaccins autorisés durant la grossesse? Au sein de la population, des voix s'élèvent aussi contre la vaccination, prétendant qu'une maladie surmontée de façon naturelle donne une meilleure protection vaccinale et entraîne moins d'effets indésirables graves. Est-ce vrai? Quels sont les chiffres concernant ces affirmations? La grossesse ne concerne-t-elle pas aussi l'enfant, et ne peut-on pas, par certains vaccins durant la grossesse, protéger le nouveau-né de manière ciblée (pas forcément contre l'encéphalite à tiques)? Un nouveau-né qui meurt de la coqueluche n'est-il pas un enfant mort de trop?

Ainsi, une femme enceinte pourrait aussi être cette meilleure amie qui vous contacte soudain pour vous raconter ses soucis et demander conseil. Le mieux est dans tous les cas de prévenir, pour ne pas du tout tomber malade.

N. Ochsenbein

Cordialement, Nicole Ochsenbein

Pendant une grossesse

La vaccination contre la coqueluche, si elle est effectuée au cours de l'enfance, ne protège généralement pas jusqu'à l'âge adulte. Jusqu'ici on considérait qu'une vaccination contre la coqueluche protégeait au maximum pendant cinq ans avant une grossesse. Or de nouvelles études et données montrent que les anticorps maternels et ainsi la protection de l'enfant à naître sont le plus efficaces lorsque la vaccination a lieu pendant la grossesse (idéalement au deuxième trimestre). Le vaccin combiné contre la diphtérie et le tétanos n'a aucune incidence négative, ni pour la femme enceinte ni pour le bébé (Sukumaran, 2018).

Si la grossesse ou la naissance est prévue pendant la saison de grippe, on recommande une vaccination avec un vaccin inactivé contre la grippe/influenza (Mak et al., 2008; Munoz et al., 2005; Tamma et al., 2009). Depuis un certain temps déjà, la Suisse, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les autorités sanitaires des Etats-Unis, du Canada, d'Australie et de certains pays européens recommandent de vacciner les femmes enceintes contre la grippe et la coqueluche.

Après la naissance

Les vaccinations que la mère n'a pas eues devraient être rattrapées le plus tôt possible après la naissance. Pendant la période d'allaitement, aucune vaccination (y compris avec des vaccins à virus vivant) ne présente un risque quelconque.

N'oublions pas les personnes qui sont dans l'entourage proche de la femme enceinte et du nouveau-né: la famille et les professionnels de la santé. En étant vaccinées elles aussi contre la coqueluche (pour autant que la dernière vaccination ne remonte pas à plus de dix ans) et la grippe (pendant la saison grippale), ces personnes contribuent ainsi indirectement à la protection (le «cocooning»), ce qui est donc indiqué.

Où trouver des informations fiables?

L'OFSP publie des documents qui informent de manière détaillée sur les maladies pouvant être évitées par les vaccinations, ainsi que sur l'utilité et les risques de celles-ci. Le besoin d'informations fiables dans ce domaine est immense. L'accès à des informations scientifiquement étayées doit être garanti à toutes les personnes vivant en Suisse qui ainsi sont à même de prendre des décisions en connaissance de cause et en tenant compte de leur propre situation. Ci-après, une vue d'ensemble des informations destinées aussi bien aux professionnels qu'au grand public:

- Une version actualisée du **plan de vaccination suisse** paraît au début de chaque année: www.bag.admin.ch/plandevaccination
- **Directives et recommandations** de l'OFSP et de la CFV relatives aux vaccins conseillés (pour professionnels): www.bag.admin.ch/recommandations-vaccination-prophylaxie. Au chapitre «Recommandations pour les groupes et les situations à risque», on trouve par exemple des conseils sur la prévention de la coqueluche, de la transmission de l'hépatite B de la mère à l'enfant, sur la vaccination des professionnels de la santé et des femmes en âge de procréer.
- **Fiches d'information de la CFV et de l'OFSP** (à l'attention des professionnels et du grand public): www.bag.admin.ch/factsheetsimpfungen. On peut commander ces fiches sous forme de blocs A4 à 50 exemplaires, gratuitement et en ligne, sur le site www.publicationsfederales.admin.ch ou les télécharger au format PDF (recherche par titre ou numéro d'article). A titre d'exemples: «Vaccinations recommandées avant, pendant ou après une grossesse» (N° d'article 311.266); «Le plan de vaccination suisse» (condensé pour professionnels) (311.267); «Rougeole, oreillons, rubéole» (311.276); «Varicelle» (311.277) ou «Diphtérie, tétanos, coqueluche» (311.269).
- **Dépliants et brochures** (pour le grand public): www.sevacciner.ch, rubrique «Documents d'information». Ils peuvent être commandés gratuitement via le site www.publicationsfederales.admin.ch ou téléchargés au format PDF (recherche par mots ou n° d'article). Exemples: dépliant «Ma vaccination. Ta protection. Contre la rougeole et la coqueluche» pour les couples désirant un enfant et les futurs parents (N° d'article 316.525); dépliant «Grippe durant la grossesse: faites-vous vacciner!» (311.294); «Hépatite B et grossesse» (311.285); brochure pour les parents «Vacciner les enfants? Oui! Pourquoi?» contenant des informations détaillées (311.260).
- **Conseils médicaux et recommandations aux personnes qui voyagent:** www.safetravel.ch
- **Documentation sur la grippe:** www.impfengegengrippe.ch rubrique «Informations pour professionnel·le·s». Sur le site web www.publicationsfederales.admin.ch, tous les documents peuvent être commandés directement et gratuitement, ou téléchargés en tant que fichier PDF (recherche par titre ou numéro d'article). Exemples: «La grippe, non. Le vaccin, oui! Une information à l'intention des professionnel·le·s de la santé» (311.297) ou «Grippe saisonnière: six bonnes raisons pour les professionnels de la santé de se faire vacciner» (311.291).
- **Ligne info-vaccin** 0844 448 448: renseignements téléphoniques du Centre de consultation médicale Medgate, pour le compte de l'OFSP. Informations sur les vaccinations à l'intention du grand public (consultation gratuite, frais de communications interurbaines en Suisse).

Office fédéral de la santé publique

De nouvelles études et données montrent que les anticorps maternels et ainsi la protection de l'enfant à naître sont le plus efficaces lorsque la vaccination contre la coqueluche a lieu pendant la grossesse (idéalement au deuxième trimestre).

Effets indésirables et contre-indications

- Effets indésirables: on entend par là les symptômes, signaux cliniques, analyses de laboratoire inhabituelles ou accidents qui se sont produits suite à une vaccination, sans qu'il y ait forcément un lien de causalité. Dans chaque cas, il faut vérifier si l'effet indésirable est véritablement dû à la vaccination ou s'il s'agit simplement d'une coïncidence.
  Les rougeurs, les douleurs à l'endroit de la piqûre et la fièvre sont les effets les plus courants des vaccins à virus inactivé et sont généralement inoffensifs. Les complications résultant d'une vaccination sont extrêmement rares.
- Contre-indications pour toutes les vaccinations: une réaction anaphylactique à une vaccination antérieure ou à un composant du vaccin, par exemple. En cas d'affection aiguë grave, la vaccination doit être reportée.
- Pas de contre-indication: pendant la grossesse, les vaccins inactivés ne comportent pas de risque particulier; toutefois, une vaccination ne devrait être effectuée qu'en présence d'une indication précise. Si la mère allaite, les vaccins vivants contre les ROR et la varicelle, ainsi que tous les vaccins inactivés (recombinés, à combinaison de polysaccharide ou à anatoxine) sont sans danger pour elle et l'enfant. Les nourrissons allaités doivent être vaccinés selon le calendrier de vaccination recommandé.
- Vigilance vaccinale: conformément à la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), les professionnels de la santé et les entreprises pharmaceutiques sont tenus de déclarer toute suspicion d'effets secondaires indésirables de médicaments, vaccins compris, auprès de l'autorité de surveillance Swissmedic, via le portail en ligne *Electronic Vigilance System*. Par ailleurs, toute personne peut signaler les effets indésirables de médicaments ou d'une vaccination.
- Indemnisation en cas de dommages consécutifs à une vaccination: en vigueur depuis le premier janvier 2016, la loi révisée sur les vaccinations (LEpr) stipule qu'en cas de préjudice causé par une vaccination recommandée, un droit à une compensation financière ou à une réparation morale est octroyé (cf. art. 64–69 LEp), dans la mesure où le dommage n'est pas couvert autrement (responsabilité subsidiaire: médecin, produit, assurance). Depuis peu, il existe au plan national une procédure uniformisée valable pour toute la Suisse (réglementée jusqu'ici par les cantons). Voir sous: www.bag.admin.ch/dommages-vaccination

Optimiser la protection pour tous

La Stratégie nationale de vaccination (SNV) a été approuvée le 11 janvier 2017 par le Conseil fédéral. En tant que stratégie-cadre, elle relève les principaux défis en matière de vaccinations en Suisse et crée les conditions pour que les vaccins soient administrés de manière coordonnée, efficace et efficiente. Elaborée par la Confédération en collaboration avec les cantons et d'autres acteurs, cette stratégie a pour objectif d'optimiser la protection par vaccination de la population suisse. Elle comporte trois aspects-clés: les différents acteurs sont incités à s'impliquer dans la vaccination, l'information est optimisée afin que chaque individu puisse prendre des décisions fondées, l'accès aux vaccinations est facilité.
Pour atteindre ces objectifs, un large éventail de mesures est nécessaire. Outre l'amélioration de la communication et des offres de vaccination pour la population, la stratégie vise avant tout les principaux acteurs de la santé publique qu'il s'agit de responsabiliser et de soutenir dans leurs rôles et missions spécifiques en rapport avec les vaccinations. Les cinq champs d'intervention et les plans d'action correspondants de la SNV sont disponibles sous www.bag.admin.ch/nsi.

Coopération des acteurs impliqués

En Suisse, de nombreux acteurs s'investissent à divers niveaux politiques (Confédération, cantons, communes) et au sein de plusieurs institutions et groupes professionnels pour mener à bien le travail inhérent à la Stratégie de vaccination. L'un des principaux défis de la SNV est d'établir une collaboration optimale entre les acteurs impliqués. En tant que premiers interlocuteurs de la population, les professionnels de la santé jouent ici un rôle essentiel: il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre de la SNV, de les soutenir et de les encourager en fonction de leurs rôles et responsabilités.

Pour les femmes enceintes et leurs partenaires, les sages-femmes sont des personnes de confiance importantes bien au-delà de la naissance, notamment en ce qui concerne les vaccinations. Outre les gynécologues, elles occupent une position-clé pour prodiguer des conseils de qualité non seulement pendant la grossesse, mais aussi à propos des vaccinations recommandées pour les enfants. Dans le but de valoriser ce rôle important, la SNV prévoit de mieux tenir compte de la thématique des vaccinations dans la formation et la formation continue des sages-femmes. Des moyens d'information adaptés aux besoins des publics-cibles doivent par ailleurs être mis à leur disposition, ce qui leur permet de répondre avec compétence aux questions posées sur les vaccinations et, le cas échéant, d'adresser les personnes à d'autres services spécialisés.

Traduction: Anne-Christine Kasser-Sauvin

Références

Sukumaran, L. et al. (2018) Infant hospitalizations and mortality after maternal vaccination. «Pediatrics»;141(3):e20173310.

Mak, T. K. et al. (2008) Influenza vaccination in pregnancy: current evidence and selected national policies. Review. «Lancet Infect Dis.»; janvier, 8(1): 44–52.

Munoz, F. M. et al. (2005) Safety of influenza vaccination during pregnancy. «Am J Obstet Gynecol.»; avril, 192(4):1098–106.

Tamma, P. D. et al. (2009) Safety of influenza vaccination during pregnancy. Review. «Am J Obstet Gynecol.»; décembre, 201(6): 547–52.

La stratégie nationale de vaccination appliquée à Genève

Jacques-André Romand, prof. médecin cantonal et Elisabeth Delaporte, service du médecin cantonal

Le canton de Genève promeut la vaccination en tant que mesure prioritaire en matière de santé publique. Il l'a réaffirmé dans son concept cantonal de promotion de la santé et prévention 2030. Cet engagement se manifeste à travers différentes interventions et tout au long de la vie, en étroite collaboration avec les nombreux acteurs, parmi lesquels le service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), les professionnels de la santé, dont les pédiatres, les institutions de santé et de la petite enfance ou encore les pharmaciens.

A la naissance de leur bébé, tous les parents reçoivent un courrier du médecin cantonal, disponible en plusieurs langues, pour les informer du plan de vaccination suisse et de la nécessité de vacciner leur enfant. Il encourage très tôt l'utilisation d'un carnet de vaccination électronique. Lorsque les enfants atteignent l'âge de 28 mois, un second courrier est adressé aux parents, demandant l'envoi du carnet de vaccination, pour un contrôle. En cas de vaccination incomplète, absente ou de refus de vacciner, un courrier de réponse individualisé avec des données scientifiques objectives encourage les parents à compléter les vaccinations manquantes et les aide dans leur choix éclairé.

Intérêt collectif

En parallèle, des actions d'encouragement à la vaccination sont régulièrement menées auprès des institutions de la petite enfance, en collaboration avec le SSEJ, insistant sur l'intérêt collectif de la vaccination. En effet, des messages rappellent que des jeunes bébés qui ne sont pas encore protégés contre certaines maladies peuvent être contaminés par d'autres enfants ou par du personnel non vacciné.

A l'entrée à l'école, le SSEJ informe, vérifie les carnets de vaccination des enfants et recommande de compléter les vaccinations manquantes. Afin d'offrir un service à bas seuil d'accès, des vaccinations à l'école contre l'hépatite B et les papillomavirus humains (HPV), accompagnées d'informations claires, sont proposées gratuitement par le SSEJ à tous les élèves de 9e Harmos. La vaccination contre le HPV est réalisée dans le cadre du programme cantonal, mis en œuvre depuis 2008, en collaboration avec les différents prestataires de service de médecine préventive que sont, outre le SSEJ, les médecins libéraux et les services spécialisés des hôpitaux.

Des activités de coordination et de promotion de la vaccination contre la grippe sont également menées au sein du groupe «Unis contre la grippe», sur mandat du Département en charge de la santé. Elles visent à améliorer la couverture vaccinale contre la grippe des différents groupes à risque, parmi lesquels le personnel soignant, dont les taux de vaccination sont, à ce jour, insuffisants.

Couverture vaccinale élevée contre la rougeole

Enfin, différents événements comme le début de la saison de la grippe saisonnière ou des épidémies de rougeole ou de coqueluche constituent des occasions renouvelées de rappeler à la population et aux professionnels les recommandations de vaccination. De même dans les écoles, chaque fois qu'un cas de coqueluche est annoncé (ou autre maladie transmissible évitable par la vaccination), le SSEJ informe tous les parents de la classe et rappelle les recommandations vaccinales, y compris pour les femmes enceintes. Le service du médecin cantonal soutient également le carnet de vaccination électronique et en fait la promotion régulièrement sur son site et dans ses courriers ainsi que durant la semaine européenne de la vaccination.

Grâce à cette forte mobilisation de l'ensemble des acteurs, la couverture vaccinale contre la rougeole est la plus élevée de Suisse avec 95 % des enfants de deux ans vaccinés.